La stratégie régionale de la formation professionnelle en Alsace : orienter, former, insérer et évaluer

Avis du 16 novembre 2009

CÉSA
Conseil Économique et Social Alsace

CÉSA
Conseil Économique et Social Alsace

1, place du Wacken • B.P. 91006 - 67070 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 15 68 00 • *Fax :* 03 88 15 68 09
E-mail : cesa@region-alsace.eu • *Site internet :* www.region-alsace.eu

Avis

• • • • • • • • •

La stratégie régionale de développement de la formation professionnelle en Alsace :
Orienter, former, insérer et évaluer

Avis du 16 novembre 2009

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique et social régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional en date du 13 mars 2008,

Vu le projet d'avis transmis par la commission Formation du CÉSA du 12 novembre 2009,

Vu la décision du bureau du CÉSA en date du 13 novembre 2009,

Jean-Pierre SIEGRIST, rapporteur, entendu en séance plénière,

Le Conseil économique et social d'Alsace a voté le présent avis par :

62 pour

8 contre

1 abstention

Introduction……5

I. Prospective, information et orientation 6

1. Des efforts de prospective nécessaires **6**
1.1. Développer une expertise de la prospective en région *6*
1.2. Renforcer le positionnement de l'OREF à l'interface entre les pouvoirs publics et le monde économique et social *6*
1.3. Développer l'observation des flux interrégionaux et transfrontaliers *7*

2. Une information à coordonner et à simplifier **7**
2.1. Produire une information simple et fiable sur les grandes tendances socio-économiques régionales *7*
2.2. Coordonner les informations sur les métiers, les formations et les emplois pour éclairer les choix individuels *8*

3. L'orientation, un accompagnement de qualité pour tous **8**
3.1. Créer une culture commune par la formation des intervenants de l'accueil – information – orientation *8*
3.2. Conforter le rôle de coordonnateur stratégique de la Région *9*

II. Accessibilité et qualité de la formation 9

1. Garantir à tous l'accès à la formation **9**
1.1. Assurer à tous l'accès aux formations visant la maîtrise des compétences de base *9*
1.2. Elever les niveaux de qualification des demandeurs d'emploi comme des salariés *10*
1.3. Continuer à développer l'apprentissage à tous les niveaux *10*
1.4. Elargir l'accès à la VAE, notamment pour les moins qualifiés *11*

2. Renforcer encore les liens entre formations et emplois **11**
2.1. Adapter l'offre de formations de niveau V aux besoins économiques et sociaux *11*
2.2. Assurer la réactivité de l'offre de formation *12*
2.3. Accompagner vers l'emploi les jeunes sortant sans qualification ou sans diplôme *12*

3. Consolider la qualité des formations dispensées **13**
3.1. Assurer la qualité et la continuité de l'offre de formations aux compétences de base *13*
3.2. Sécuriser les parcours de formation amenant à l'insertion *13*
3.3. Accompagner et soutenir les organismes de formation dans leur démarche qualité *14*

III. Pilotage, concertation et évaluation 14

1. Une concertation ciblée et opérationnelle **14**
1.1. Cibler la concertation pour gagner en efficacité *14*
1.2. Définir des priorités partagées à l'issue de la concertation *15*

2. Un pilotage régional qui coordonne et simplifie le système **15**
2.1. Désigner un animateur régional de la Stratégie *15*
2.2. Pour une véritable instance de coordination des politiques publiques Etat/Région *16*

3. Une évaluation à affirmer **16**
3.1. Renforcer l'évaluation qualitative de la formation *16*
3.2. Produire un bilan de la SRDFPA pour préparer l'élaboration du PRDFP *17*

Conclusion **18**

Introduction

Depuis novembre 2007, le Conseil économique et social d'Alsace contribue à l'élaboration d'un Plan régional de développement de la formation professionnelle (PRDFP) qui succède au Schéma régional de l'éducation et de la formation (SREF) adopté en 2004. Le CESA regrette à ce propos qu'aucun bilan du SREF n'ait été réalisé pour en éclairer les réflexions préparatoires.

De manière inédite et novatrice, l'assemblée socioprofessionnelle a apporté, à trois reprises[1], des observations sur les projets intermédiaires de PRDFP, en amont-même de la finalisation des travaux. Une partie de ses propositions a ainsi pu être prise en compte par le Conseil régional. Le présent avis se situe donc dans la continuité et la complémentarité de ces échanges.

La réforme en cours de la formation professionnelle et de l'orientation tout au long de la vie est néanmoins venue bouleverser la procédure classique : en effet, elle prévoit qu'un PRDFP soit mis en œuvre à compter du mois de juin de l'année civile qui suit les élections régionales, soit en juin 2011.

Afin de capitaliser l'important travail de consultation accompli, le Conseil régional a décidé de présenter une « stratégie régionale de développement de la formation professionnelle en Alsace pour 2009-2011 » sur fond de grave crise économique, dont les conséquences sociales se font durement ressentir.

Face à un système de formation complexe et souvent opaque, la priorité pour le CESA est de créer des « portes d'entrée » simples et claires afin que toute personne, quels que soient son âge et son statut, puisse se former et élever son niveau de qualification. En effet, le CESA estime que le renforcement de la lisibilité de l'action publique contribuera au développement économique et social de l'Alsace.

Prenant acte de l'évolution rapide des métiers comme de la structure des emplois, le CESA souhaite, dans le cadre de cette dernière contribution à la Stratégie régionale, mettre l'accent sur trois thèmes prioritaires :

I. Prospective, information et orientation

II. Accessibilité et qualité de la formation

III. Gouvernance et évaluation

[1] Dans le cadre de trois « notes d'observations » transmises au Conseil régional en novembre 2008, mars 2009 et juin 2009, des échanges ont permis de faire avancer la réflexion régionale.

I. Prospective, information et orientation

1. Des efforts de prospective nécessaires

1.1. Développer une expertise de la prospective en région

Constat : Aucune instance ne maîtrise aujourd'hui de manière satisfaisante la méthodologie de la prospective dans l'ensemble de ses aspects. Les travaux de l'Observatoire régional emploi-formation (OREF), dans leur dimension territoriale comme sectorielle, illustrent la difficulté à produire une vision prospective des besoins en emplois et en qualifications.
En région, diverses initiatives sont développées, comme celles de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin ou de la Maison de l'emploi et de la formation de Mulhouse (projet « Transversal »).

Préconisations du CESA

> ***Il s'agit de conduire une double démarche :***
> - ***« régionaliser » les données prospectives nationales (CAS, DIACT…) ;***
> - ***développer la prospective régionale, en lien avec les branches professionnelles et en veillant à y inclure les métiers transversaux.***

> ***Le Conseil régional d'Alsace doit s'appuyer sur des expertises nationales ou internationales, afin de définir une méthodologie rigoureuse de prospective.***

> ***Après avoir inventorié l'ensemble des initiatives existantes, il s'agira de mettre en réseau et d'associer l'ensemble des acteurs pour mutualiser leurs données et leurs compétences dans l'objectif de définir des scénarii partagés. L'OREF constitue un cadre approprié pour réaliser ce travail de mutualisation et de synthèse. Ces scénarii pourraient faire l'objet d'une présentation pour accord de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux dans le cadre du CCREFP.***

1.2. Renforcer le positionnement de l'OREF à l'interface entre les pouvoirs publics et le monde économique et social

Constat : Si l'OREF, dispositif contractualisé entre l'Etat et les Régions dans le cadre des CPER, est d'abord un outil d'aide à la décision publique, les entreprises et leurs représentants sont aussi en attente de données plus précises sur les grandes évolutions socio-économiques nationales et régionales. Depuis 2007, et c'est le seul cas en France, l'OREF-Alsace est intégré à un service du Conseil régional d'Alsace[2].

Initiatives d'autres régions : Dans plusieurs autres régions, les OREF investissent plus directement le champ de la prospective dans le cadre d'un partage d'expertise avec les structures d'études, les représentants de branches, des chercheurs, laboratoires de recherche, consultants, acteurs des territoires… Certains CESR sont associés à leur comité de pilotage ou comité scientifique[3].

Préconisations du CESA

> ***Le CESA souhaite que l'OREF joue pleinement son rôle de lieu de rencontres, de débats et de production de diagnostics partagés. Aussi, dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du CPER, un bilan et des pistes d'amélioration pourraient être proposés pour le repositionner, en véritable interface entre les pouvoirs publics, d'une part, entre les partenaires publics et privés, d'autre part.***

> ***La mutualisation des différents outils publics existants (OREF, ORME, PETRA…)[4] permettra de renforcer leur efficacité et leur lisibilité en mettant en lien plus direct les politiques de développement économique, de promotion de l'emploi et de formation. L'objectif serait de constituer un outil intégré d'aide à la décision publique, dont les recommandations pourraient également toucher le secteur privé notamment grâce à la coopération avec les observatoires existants.***

[2] Ailleurs en France, les OREF sont des GIP ou des associations (un est intégré à la CRCI de Champagne-Ardenne).
[3] Pour l'analyse plus complète par région, lire le rapport du CNFPTLV de mars 2009 « la fonction d'observation emploi-formation en région : les OREF en 2008 ».
[4] Observatoire régional emploi-formation (OREF), observatoire régional des mutations économiques (ORME), prospective économique et territoriale en région Alsace (PETRA)

1.3. Développer l'observation des flux interrégionaux et transfrontaliers

Constat : En dépit de la vitalité de la coopération dans le Rhin Supérieur, il apparaît qu'aucun outil d'observation performant n'existe entre l'Alsace, le Bade-Wurtemberg et le Canton de Bâle[5].
Pourtant, appréhender et piloter le système régional emploi-formation implique d'avoir une vision plus complète des mécanismes à l'œuvre dans le cadre d'une région naturellement très ouverte sur les régions limitrophes.

> Initiatives d'autres régions : En Lorraine, l'OREFQ participe aux activités d'un Observatoire Interrégional de l'Emploi de la Grande Région[6], et constitue, sur la base d'un travail en réseau, un dispositif transfrontalier de diagnostic des évolutions socio-économiques et de leurs impacts sur l'emploi et les systèmes de production de qualifications, dans une visée d'aide à la décision politique.

Préconisations du CESA

- ***Il est nécessaire d'affiner l'analyse des phénomènes interrégionaux, et notamment transfrontaliers. Ce projet implique néanmoins la préexistence d'un système performant d'observation en Alsace qui pourrait ensuite être mis en réseau avec ceux de nos voisins.***
- ***La gestion des espaces de coopération transfrontalière tels les Euro-districts et la région métropolitaine du Rhin Supérieur nécessite la mise en place d'une mission d'observation des mouvements économiques et sociaux. Elle permettra d'accompagner la création d'instances de concertation et de dialogue transnationales dans le domaine de l'emploi-formation. Le CESA travaille actuellement sur la place de la société civile dans le Rhin supérieur et réfléchit sur les nouveaux modes de gouvernance qui seraient à expérimenter.***

2. Une information à coordonner et à simplifier

2.1. Produire une information simple et fiable sur les grandes tendances socio-économiques régionales

Constat : Le CESA déplore l'absence d'informations claires, chiffrées et actualisées qui seraient mises à la disposition du grand public sur les grandes tendances de l'économie et de l'emploi en Alsace, et particulièrement sur les métiers qui recrutent. En effet, ce type d'informations reste encore trop souvent dans le champ des « initiés » et est peu accessible au grand public[7]. Il est donc urgent de mettre en place des outils simplifiés, lisibles et plus opérationnels.

Préconisations du CESA

- ***Le CESA encourage la Région à réunir l'ensemble des acteurs concernés pour coordonner la création de supports de communication qui soient fiables, régulièrement actualisés et partagés pour être utilisés au bénéfice de tous les publics en démarche d'orientation/réorientation.***
- ***Ces documents et outils auraient vocation à être utilisés par l'ensemble des acteurs de l'accueil-information-orientation.***

> Initiatives d'autres régions : En Midi-Pyrénées, sont diffusés des cahiers « Horizon emploi » très didactiques en trois parties : connaître sa région, accéder à l'emploi et les perspectives d'emploi (24 fiches par domaines professionnels accompagnées d'un tableau récapitulatif).
> Dans le cadre du Pôle Rhône-Alpes Orientation (PRAO), des documents communs aux différents partenaires[8] sont également produits, notamment sur les métiers qui recrutent.

[5] Dans une moindre mesure, la Rhénanie-Palatinat ou le territoire de Belfort.
[6] Laquelle regroupe outre la Lorraine, le Luxembourg, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie.
[7] Par exemple, une étude de la CGPME a montré que 70% des parents ne réussiraient pas à utiliser efficacement les documentations institutionnelles sur l'orientation
[8] Membres fondateurs : Etat, Région, partenaires sociaux (MEDEF, CGPME, UPA, CFDT, FO, CGT, CFE-CGC, CFTC) // Membres du réseau : AFPA, CMA, AGEFOS-PME, Maisons de l'emploi et de la formation, OPCALIA, centre interinstitutionnel de bilan de compétences, Missions locales/PAIO, APEC, CIO et SCUIO, APECITA, Pôle emploi, Cap emploi et Handiplace, CCI, chambres d'agriculture, centre régional d'information jeunesse, Fongecif, centres d'information sur les droits des femmes et des familles.

2.2. Coordonner les informations sur les métiers, les formations et les emplois pour éclairer les choix individuels

Constat : L'information sur les formations et les métiers compte certainement parmi les domaines qui sont investis par le plus grand nombre d'acteurs publics comme privés : certainement des centaines sur le seul territoire alsacien[9]…
Ainsi, nombreux sont ceux qui développent leurs propres analyses et diffusent des supports de communication. Les publics, notamment les plus jeunes et les moins qualifiés, ont du mal à s'y retrouver et à s'approprier de manière efficace les informations. De la même manière, les acteurs de l'orientation ainsi que les décideurs (économiques, politiques…) ne trouvent pas toujours les données analysées et commentées, dont ils ont rapidement besoin pour éclairer leurs décisions.

Préconisations du CESA

> ***Un portail internet, qui mettrait en relation l'ensemble des sites et applications des partenaires de l'AIO tout en proposant des documents plus accessibles au grand public apparaît nécessaire, notamment depuis la fermeture du site « alsace-orientation ».***

> ***Des bornes internet en libre-accès pourraient être installées dans de nombreux établissements recevant du public[10]. Leur localisation sera à étudier plus finement pour qu'elle soit équitable sur les territoires et permette l'accès à l'ensemble des publics, jeunes et adultes, en activité ou non[11].***

> ***En parallèle du portail internet, la mise en place d'un numéro vert permettrait d'accompagner les publics qui sont moins à l'aise dans l'accès à l'information dématérialisée. Dans le même objectif et selon les possibilités de chaque établissement, une assistance humaine devra être assurée pour accompagner la première utilisation des bornes.***

3. L'orientation, un accompagnement de qualité pour tous

Cette action implique un partenariat étroit Etat – Région en lien avec les partenaires sociaux, dans un cadre à redéfinir depuis la suppression d'Univers Métiers. Les projets du gouvernement issus du livre vert sur la jeunesse et de la réforme de la formation professionnelle seront à mettre en perspective avec tout ce qui pourra être élaboré à l'échelon régional et local.

3.1. Créer une culture commune des intervenants de l'accueil – information – orientation/réorientation

Constat : Dans le cadre du programme régional d'information et d'orientation (PRIO), l'articulation de l'ensemble des actions de promotion des métiers et des secteurs qui recrutent[12], menées par des acteurs très divers, est nécessaire et utile.
Mais c'est la relation directe avec les publics qui reste la part la plus complexe et la plus aléatoire du processus d'orientation alors même qu'elle en constitue souvent l'une des plus déterminantes. D'où la nécessité de créer des références et une culture communes aux « orienteurs » afin d'assurer une égale qualité de service, même si les opérateurs sont très diversifiés.

Préconisations du CESA

> ***En parallèle des outils proposés précédemment (documentation commune, portail internet…), il serait nécessaire d'organiser des séminaires réguliers de formation et d'échanges qui rassembleraient les acteurs dans leur diversité. Ces séminaires dispenseraient une base commune de savoirs et savoir-faire. Ils constitueraient des moments d'interactions et d'échanges, pour des acteurs aux pratiques professionnelles diverses mais dont les objectifs concordent souvent dans la pratique.***

[9] Acteurs du monde de l'éducation à celui du recrutement en passant par les syndicats professionnels et les associations sociales.
[10] Collèges et lycées, CFA, CIO, missions locales, agences Pôle emploi, maisons de l'emploi, universités, chambres consulaires, mairies, centre socioculturels…
[11] Ce point rejoint les préoccupations exprimées par ailleurs par le CESA sur le thème de l'accessibilité aux services (avis du 30 novembre 2009)
[12] De type salons et autres opérations de communication

3.2. Conforter le rôle de coordonnateur stratégique de la Région

Constat : La coordination des actions menées par une multitude d'acteurs est illusoire en l'absence de pilote clairement désigné (par la loi[13]). L'échec d'Univers Métiers en 2006 le démontre. Dans le projet de SRDFPA, la Région propose un système de cahier des charges régional assorti de la désignation d'une structure animatrice par territoire. Son objectif est de réaliser l'animation et la mise en cohérence des actions d'AIO.

Préconisations du CESA

> ***Dans le projet de SRDFPA, les modalités de pilotage partenarial de la politique d'orientation restent imprécises. De plus, le CESA estime qu'eu égard à l'importance des enjeux, les actions proposées manquent d'ambition.***

> ***A terme, un véritable service régional de l'orientation tous publics devrait être érigé sous l'impulsion et la coordination de la collectivité régionale. Par-delà les distinctions « historiques » qui existent sur le terrain par type de public, la Région doit aider à décloisonner et à simplifier le système.***

> ***Les expérimentations prévues par la loi pourront servir à tester différentes options de mise en œuvre de ce service au public dans le cadre de la SRDFPA.***

> ***A partir de 2011, la nouvelle génération de PRDFP qui sera signée par le président de la Région, le Recteur et le Préfet de Région pourra servir de cadre à la contractualisation sur la base d'objectifs partagés.***

II. Accessibilité et qualité de la formation

1. Garantir à tous l'accès à la formation

1.1. Assurer à tous l'accès aux formations visant la maîtrise des compétences de base

Constat : A l'âge adulte, une personne sur dix ne maîtrise pas les compétences de base (lire, écrire, compter, communiquer) et nombre d'entre elles sont en emploi[14]. Elles sont néanmoins les plus fragiles en cas d'évolutions économiques ou technologiques dans les entreprises : en effet, sans ces compétences, il est très difficile de se former, d'évoluer dans son parcours professionnel ou de rebondir en cas de difficultés. Parallèlement, se pose la question de l'accès à la formation des personnes qui ne sont pas dans une démarche professionnelle ou ne peuvent suivre ce type de formations avec l'accord d'un employeur[15]: en effet, les financements se raréfient, notamment du côté de l'Etat.

Préconisations du CESA

> ***Depuis son avis de 2003[16], le CESA estime que la Région doit impérativement continuer de développer l'offre de formations aux compétences de base comme première marche menant à la qualification. De nombreuses préconisations, formulées dans le cadre de cet avis, restent d'ailleurs pertinentes et le CESA ne peut que regretter qu'aucun bilan de cette politique ne soit réalisé en Alsace alors que 145000 personnes sont concernées[17].***

> ***Le CESA encourage la Région à développer, pour l'apprentissage des compétences de base, des actions « sur mesure » en situation de travail. Ces actions doivent être suffisamment diversifiées pour répondre au plus près aux besoins des personnes et être en lien avec la demande économique. Ainsi, à côté des projets développés dans le cadre de l'AFPA, il est intéressant que d'autres opérateurs de formation construisent des dispositifs expérimentaux complémentaires et alternatifs, dans la proximité des lieux de vie des personnes. En particulier, les ateliers de***

[13] Ce qu'aucune loi passée n'a permis, pas plus que le projet de réforme de la formation et de l'orientation tout au long de la vie qui est encore en gestation à l'heure de l'écriture de ces lignes.
[14] 57% selon l'INSEE-Alsace
[15] Cours du soir, week end…
[16] Avis du CESA « Vaincre l'illettrisme en Alsace : un défi à relever ! » (2003)
[17] Sources : INSEE-Alsace 2007

pédagogie personnalisée (APP) financés par l'Etat et la Région doivent rester ouverts aux publics les plus en difficulté.

> ***En lien avec les OPCA, les entreprises pourront également être soutenues par la Région, notamment dans les secteurs d'activité où les problèmes de maîtrise des compétences de base sont très répandus parmi les salariés et les candidats à l'embauche.***

> ***Le CESA appelle les pouvoirs publics à assurer un niveau minimal de formations de proximité, à vocation plus « sociale » afin de garantir à tous la possibilité de maîtriser des savoirs qui sont nécessaires à la vie sociale.***

1.2. Elever les niveaux de qualification des demandeurs d'emploi comme des salariés

Constat : En Alsace, on observe toujours une prédominance des niveaux V et infra, notamment chez les demandeurs d'emplois. Dans les entreprises en revanche, la demande de qualification se situe de plus au plus aux niveaux IV et III car les emplois demandent plus de polyvalence et des compétences transversales, qui supposent une formation générale solide.

Préconisations du CESA

> ***Il est important de mettre en place un système « gagnant-gagnant », basé sur l'élévation du niveau de qualification des salariés, permettant de :***
> - ***pallier la pénurie de compétences relevée par les entreprises ;***
> - ***créer un « appel d'air » au profit des demandeurs d'emploi et des salariés plus faiblement qualifiés ;***
> - ***favoriser les évolutions de carrière.***
>
> ***Pour ce faire, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit être fortement développée dans les entreprises sur l'impulsion des branches professionnelles.***

> ***En écho à ses précédents avis[18], le CESA rappelle la nécessité de favoriser l'émergence d'une offre structurée de formations qui permette à chacun de progresser et d'atteindre son meilleur niveau. Il appelle à la prudence quant à une trop forte territorialisation de la politique de formation, rappelant que si elle est pertinente pour les niveaux V et infra, les recrutements au niveau bac et supérieur se font à l'échelle régionale (IV-III), nationale voire internationale (II-I).***

> ***Quant à l'offre de formations professionnalisantes de niveau III (BTS, DUT, licences pro…), le CESA insiste sur la nécessité qu'elle soit adaptée aux besoins de l'économie régionale.***

1.3. Continuer à développer l'apprentissage à tous les niveaux

Constat : A tous les niveaux, l'apprentissage affiche de bons taux d'insertion. Depuis quelques années, on constate un regain d'appétence pour cette voie de formation, notamment dans l'enseignement supérieur. Pourtant, un ralentissement peut actuellement être observé, en particulier au niveau V, notamment en raison des difficultés économiques des entreprises. Enfin, le problème de la rupture prématurée des contrats d'apprentissage reste important, notamment dans certains secteurs où les jeunes sont découragés par les conditions de travail.

Préconisations du CESA

> ***Dans son avis « De l'Ecole à l'emploi », le CESA avait formulé des propositions pour augmenter le nombre d'apprentis dans les secteurs public et privé. Elles restent pleinement d'actualité. Il était notamment proposé de conditionner les aides régionales à l'embauche d'apprentis supplémentaires dans les entreprises et de développer l'apprentissage dans le secteur public.***

> ***Le CESA souhaite que la Région accompagne les professions qui connaissent des déficits de main d'œuvre, en particulier pour attirer les jeunes et les garder. Dans cette optique, des efforts communs devront être réalisés pour faire connaître la réalité des métiers notamment au moment de l'orientation et pour améliorer leur attractivité (conditions et horaires de travail, encadrement, rémunérations et avantages, possibilités de formation et d'évolutions de carrière…). Si elles sont***

[18] Avis sur le SREF (2004), avis sur l'insertion professionnelle des jeunes (2006)

pérennes, ces améliorations permettront également de limiter le « turn-over » des salariés de ces secteurs.

> ***Parallèlement, il est impératif que la Région agisse pour rétablir l'équilibre entre CFA et lycées professionnels sur la question de l'accueil des jeunes « issus de la diversité ».***

1.4. Elargir l'accès à la VAE, notamment pour les moins qualifiés

Constat : La validation des acquis de l'expérience[19] (VAE) constitue un outil primordial de promotion sociale et de mobilité professionnelle. Chaque année, elle permet à des centaines de personnes d'obtenir un diplôme. A plusieurs reprises, le CESA a pointé la longueur des délais et la complexité des procédures notamment pour les moins qualifiés.

Préconisations du CESA

> ***Les salariés et demandeurs d'emploi ayant obtenu une VAE partielle devraient être prioritaires pour bénéficier des dispositifs régionaux de formation afin de pouvoir rapidement obtenir la certification visée. Il s'agit d'une condition sine qua non de la montée en puissance du dispositif de VAE.***

> ***Parallèlement, l'adaptation par la modularisation de l'offre de formation est nécessaire pour compléter rapidement les validations partielles.***

> ***L'accompagnement des publics qui s'engagent dans une démarche de VAE ne peut se faire en 10 heures comme le prévoit le « chèque VAE » de la Région, notamment pour les publics de niveau V et infra-V. Cette opportunité est pourtant d'autant plus importante que les personnes possèdent un faible niveau de formation initiale : il s'agit alors d'un véritable levier pour développer l'appétence à se former.***

2. Renforcer encore les liens entre formations et emplois

2.1. Adapter l'offre de formations de niveau V aux besoins économiques et sociaux

Constat : Parallèlement à la montée de la scolarisation (objectif de 80% au niveau IV), le niveau V reste encore une nécessité :

- sur le plan social, comme vecteur de lutte contre les exclusions, notamment pour les jeunes en grandes difficultés scolaires et sociales ;
- sur le plan économique, au vu de la demande continue de certains secteurs (BTP, hôtellerie-restauration, services à la personne...) qui recrutent largement à ce niveau ;
- sur le plan individuel, comme premier pallier d'accès à la qualification et à la formation tout au long de la vie.

Préconisations du CESA

> ***Le CESA souhaite qu'une analyse prospective plus fine des besoins des entreprises au niveau V soit conduite en région. Ses conclusions devront guider les politiques du Conseil régional et de l'Académie de Strasbourg[20]. En effet, des difficultés de coordination persistent entre les deux institutions[21].***

> ***La connaissance plus fine des métiers qui recrutent au niveau V devra conduire la Région et ses partenaires à proposer une offre de formations en lien direct avec les entreprises qui recrutent pour insérer un maximum de demandeurs d'emploi. En effet, la perspective d'embauche***

[19] Créée en 2002, elle permet de valoriser compétences et expériences professionnelles comme personnelles pour obtenir une qualification, sans avoir à suivre l'ensemble d'un cursus de formation. Pour les salariés et les demandeurs d'emploi, ce dispositif permet au mieux l'obtention d'un diplôme, titre ou certification (validation complète) ; soit une validation partielle d'un diplôme, titre ou certification avec la nécessité de suivre une formation et de passer des examens complémentaires.

[20] Notamment dans le cadre de l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales.

[21] La suppression par le Rectorat de nombreux CAP industriels pose notamment question. Et dans certains secteurs comme l'hôtellerie-restauration, la promotion du niveau IV génère des décalages entre offre et demande de qualification sur le marché de l'emploi.

immédiate à la sortie de la formation entretient la motivation des candidats souvent fragilisés par leurs parcours.

2.2. Assurer la réactivité de l'offre de formation …

Constat : En accord avec les recommandations du CESA, la Région finance, au bénéfice des demandeurs d'emploi et des salariés, des formations qui mènent à la qualification, notamment les certifications inscrites au RNCP afin de permettre une reconnaissance des compétences et de sécuriser les parcours professionnels. Pourtant, la dégradation de la situation économique et sociale appelle également des mesures rapides, réactives et très conjoncturelles qui doivent permettre aux demandeurs d'emploi ou aux salariés menacés dans leur emploi d'acquérir des qualifications partielles voire une compétence très ciblée.

… en réponse aux demandes individuelles d'« ajustement » des qualifications

Préconisations du CESA

> ***Le CESA demande à la Région d'étudier la mise en place d'un dispositif dérogatoire, de type « chèque formation », qui pourrait s'appliquer de manière plus souple et permettre de former les différents publics, de manière réactive, en lien avec les besoins directs de l'économie alsacienne.***

… pour faire face aux dégradations conjoncturelles du tissu économique

Préconisations du CESA

> ***Le CESA encourage la Région à poursuivre ses actions menées en lien avec les entreprises pour répondre de façon réactive et adaptée aux besoins en compétences des salariés et des demandeurs d'emploi.***

> ***Le CESA soutient la formation des salariés en chômage partiel[22] qui va dans le sens d'un développement des compétences et de la sécurisation des parcours professionnels. Il apparaît néanmoins que cette opportunité est largement sous-utilisée. Le CESA appelle donc l'Etat, la Région et les partenaires sociaux à en analyser les freins afin de prendre rapidement des mesures pour débloquer cette situation qui pèse sur l'avenir des salariés.***

2.3. Accompagner vers l'emploi les jeunes sortant sans qualification ou sans diplôme de formation initiale

Constat : Les jeunes sont les premiers touchés par les dégradations du marché de l'emploi, en particulier les peu ou pas qualifiés. Or, en Alsace, 1500 jeunes sortent chaque année sans diplôme du système éducatif. De nombreuses actions sont menées par l'Etat et les collectivités territoriales, et notamment par la Région, pour les faire accéder à la qualification et à l'emploi. La réforme en cours de la formation professionnelle ainsi que les plans jeunesse annoncés par le gouvernement incluent des dispositions qui devraient impacter l'action de la Région et de ses partenaires.

Préconisations du CESA

> ***Le CESA appelle à « insérer pour former » les publics les plus éloignés de la formation et de l'emploi et à expérimenter des dispositifs « cousus main » avec les jeunes les plus fragiles en lien avec les structures d'accueil (Missions locales, organismes assurant des actions de redynamisation …) qui connaissent bien leurs difficultés. L'objectif est de les faire accéder à une première qualification le plus rapidement possible après leur sortie de formation initiale. Le CESA estime que les projets innovants doivent être impulsés et soutenus par la Région.***

> ***Eu égard aux enjeux, le CESA se propose de réétudier cette thématique de manière plus précise, une fois que les réformes nationales seront mises en œuvre.***

[22] En février, la Région a adopté un Plan de relance qui prévoit la possibilité de former des salariés à l'occasion du chômage partiel. Chaque situation fait l'objet d'un examen au cas par cas avec à la clé une subvention maximale de 150 000 euros par entreprise qui est une contribution au coût pédagogique de la formation, en complément des financements alloués par les OPCA, en particulier pour la prise en charge des salaires pendant la formation et du Fonds national pour l'emploi (FNE). Un million d'euros y est dédié en 2009. Cette initiative, menée en partenariat avec l'Etat et les partenaires sociaux, montre que la politique régionale de formation professionnelle peut être très réactive.

3. Consolider la qualité des formations dispensées

3.1. Assurer la qualité et la continuité de l'offre de formations aux compétences de base

Constat : A l'heure où les évolutions économiques et sociales sont particulièrement rapides et déstabilisantes, seule une formation générale de qualité permet aux individus de s'adapter, d'évoluer, de progresser et de changer de métier si désiré ou nécessaire. Malheureusement, tous ne parviennent pas à maîtriser les savoirs fondamentaux à la sortie de la scolarité obligatoire.
La signature en 2009 d'une 2e génération de plan régional de développement des compétences de base constitue une avancée importante. Néanmoins, certaines problématiques mériteraient d'être davantage investies.

Préconisations du CESA

> ***Le CESA souhaite rappeler l'importance de la professionnalisation des formateurs, de la capitalisation des pratiques pédagogiques et de la consolidation des réseaux d'acteurs existant sur le terrain depuis de nombreuses années[23].***

> ***Des passerelles sont à créer dans une logique de parcours de formation professionnelle pour que les personnes ne passent pas d'un dispositif de formation à un autre sans que soit assurée une continuité dans les apprentissages de base. En effet, les mécanismes à maîtriser sont longs et difficiles à acquérir ; les apprenants ont donc besoin de temps et d'un accompagnement très individualisé.***

3.2. Sécuriser les parcours de formation amenant à l'insertion

Constat :
Des coupures ou des effets de seuil sont observés à différents stades, par exemple :

- entre la fin de la formation initiale (dont l'apprentissage) et le premier emploi,
- entre le passage en structure d'insertion par l'activité économique et l'emploi en entreprise artisanale, commerciale ou industrielle.

En outre, certains demandeurs d'emploi ne trouvant pas rapidement un emploi dans un marché du travail exigeant et en tension, les prescripteurs peuvent être amenés à les inscrire dans un voire plusieurs stages de formation, sans qu'une certification soit forcément atteinte ou sans que les formations ne soient structurées en un parcours cohérent (« stages occupationnels »).

Préconisations du CESA

> ***Les dispositifs d'accompagnement personnalisés (tutorat, stages en alternance…) qui existent devront être renforcés ou améliorés. De nouveaux projets pourraient être expérimentés, par exemple, sur appel d'offres de la Région avec évaluation externe rigoureuse des résultats obtenus.***

> ***La mise en place d'un « livret de compétences » pourrait être étudiée par la Région en lien avec les principaux acteurs économiques. Il permettrait de mieux valoriser les savoirs et savoir-faire des personnes dans une logique de « linéariser » des parcours qui sont interrompus et incomplets. S'ils existent dans certains secteurs[24], il serait néanmoins intéressant de produire un outil qui soit reconnu par tous les acteurs de la formation et de l'emploi alsaciens.***

> ***Enfin, et de manière plus globale, le CESA plaide pour la mise en place de réelles possibilités pour chacun de bénéficier d'une formation initiale différée pour élever son niveau de qualification. Les demandeurs d'emploi doivent pouvoir bénéficier d'un bilan de compétences de qualité labellisé.***

[23] Pour plus de détails voir l'avis du CESA « Vaincre l'illettrisme : un défi à relever » (2003) ou la synthèse réactualisée produite à l'occasion de la 1ère semaine régionale de mobilisation pour les compétences de base qui s'est tenue en juin 2009.
[24] Le Pass' compétences a été mis en place dans l'intérim au profit des jeunes sans qualification, cet outil permet de valoriser leurs acquis pour leur faciliter l'accès à un emploi durable après leur passage par l'emploi intérimaire.

3.3. Accompagner et soutenir les organismes de formation dans leur démarche qualité

Constat : Dans l'objectif d'atténuer les « effets pervers » du système de marchés publics annuels, le CESA se félicite de l'attribution par la Région d'une part de financement fixe aux organismes de formation.
Les modalités d'accompagnement des organismes proposées vont dans le sens souhaité d'un renforcement du dialogue entre financeur et prestataire dans un objectif de qualité.

Préconisations du CESA

> ***Le CESA demande à la Région d'étudier l'attribution élargie de marchés pluriannuels pour les formations répondant à des besoins récurrents, avec évaluation renforcée des prestataires. Cette pratique permettrait une meilleure visibilité des organismes sur leur activité avec des effets positifs certains sur la qualité de l'offre.***

> ***Le CESA souhaite que soient analysées de manière plus fine les difficultés que rencontrent les organismes de formation et qui constituent des freins à l'innovation pédagogique.***

> ***D'une manière générale, les relations entre la Région et les prestataires doivent être renforcées par le biais de rencontres régulières permettant à chacun d'exposer ses objectifs et ses contraintes.***

III. Pilotage, concertation et évaluation

1. Une concertation ciblée et opérationnelle

1.1. Cibler la concertation pour gagner en efficacité

Constat : De nombreux acteurs ont été consultés par la Région dans le cadre des travaux préparatoires à la Stratégie. Elle prévoit également d'en associer certains à sa mise en œuvre.

- **Les partenaires sociaux :** Leur place reste imprécise, de même que les modes de consultation du CCREFP et de la COPIRE où ils siègent.
- **Les entreprises :** La SRDFPA affiche une volonté de travailler plus et mieux avec les entreprises de tous les secteurs d'activité sans pourtant en détailler les modalités pratiques.
- **Les organismes prestataires d'accompagnement et de formation :** Les organismes du secteur de l'accueil, de l'information, de l'orientation, de l'accompagnement et de la formation dans leur grande diversité constituent une source importante d'informations qualitatives sur les publics et leurs parcours.
- **L'Education nationale** : Du fait des compétences partagées dans le domaine de l'éducation-formation entre le Rectorat et la Région, des difficultés de coordination se font jour en l'absence d'un outil de co-pilotage.

Préconisations du CESA

> ***Le CESA souhaite que les partenaires sociaux soient directement consultés sur les questions liées à l'emploi et à la formation. De plus, il est impératif que le Conseil régional crée, avec l'Etat, les conditions pour que les organismes prévus institutionnellement, notamment le CCREFP, assurent plus efficacement leurs missions en matière de coordination des acteurs et de décision.***

> ***Au-delà des contrats d'objectifs, de nouvelles modalités d'association des entreprises et organisations professionnelles restent à imaginer.***

> ***La Région Alsace devra rechercher la conclusion d'un accord-cadre avec les OPACIF, dont le Fongecif-Alsace, en vue de développer le cofinancement des formations longues des salariés.***

> ***Le CESA estime qu'il serait intéressant de trouver une façon originale d'associer les organismes intervenant dans l'accompagnement et la formation des publics, peut-être aux côtés de quelques experts ou chercheurs[25], afin notamment de faire évoluer les outils d'accompagnement et de formation.***

> ***Au-delà d'évènements ponctuels comme l'élaboration de la carte des formations, le CESA estime que des modalités de coordination pérennes doivent être instituées dans le cadre de la SRDFPA.***

1.2. Définir des priorités partagées à l'issue de la concertation

Constat : La Région a multiplié les consultations, individuelles et collectives au travers de rencontres bilatérales avec les acteurs clés, de journées d'échanges, d'enquêtes et de sondages menés au niveau régional et des bassins emploi-formation.

Préconisations du CESA

> ***Prenant acte de cette démarche, le CESA estime que si la consultation doit être large, la concertation doit se dérouler de manière ciblée en fonction des compétences de chacun et dans un cadre bien défini qui permette d'aboutir à des engagements mutuels.***

2. Un pilotage régional qui coordonne et simplifie le système

2.1. Désigner un animateur régional de la Stratégie

Constat : Les priorités qui seront définies à l'issue de la phase de concertation seront ensuite à traduire en actions dans le cadre de la Stratégie régionale définie et validée par un comité de pilotage composé d'élus régionaux.
Le projet de SRDFPA propose pour ce faire qu'un élu membre du COPIL soit chargé de l'animation de chacun des six bassins emploi-formation en lien avec les animateurs régionaux emploi-formation (AEF) déjà implantés.

Préconisations du CESA

> ***Si l'animation territoriale apparaît nécessaire, le CESA souhaite qu'un animateur clairement identifié de la Stratégie régionale puisse faire le lien entre les territoires, répondre à toute question émanant des acteurs et coordonner les actions pour en garantir la cohésion régionale, en bref soit une interface du COPIL sur le terrain.***
> ***Pour les représentants du monde socioprofessionnel, un référent unique est indispensable pour assurer la lisibilité et la mise en œuvre de la Stratégie sur le terrain auprès des partenaires.***

> ***Il le sera encore davantage dans le cadre du futur PRDFP 2011-2016, qui associerait, en vertu des dispositions du projet de loi sur la réforme de la formation professionnelle, les signatures du préfet de Région et du Recteur aux côtés de celle de l'exécutif régional.***
> ***De ce fait, le CESA lance l'idée d'une co-désignation par l'Etat et la Région de l'animateur du PRDFP.***

[25] Chercheurs en pédagogie, sciences de l'éducation, sociologie…

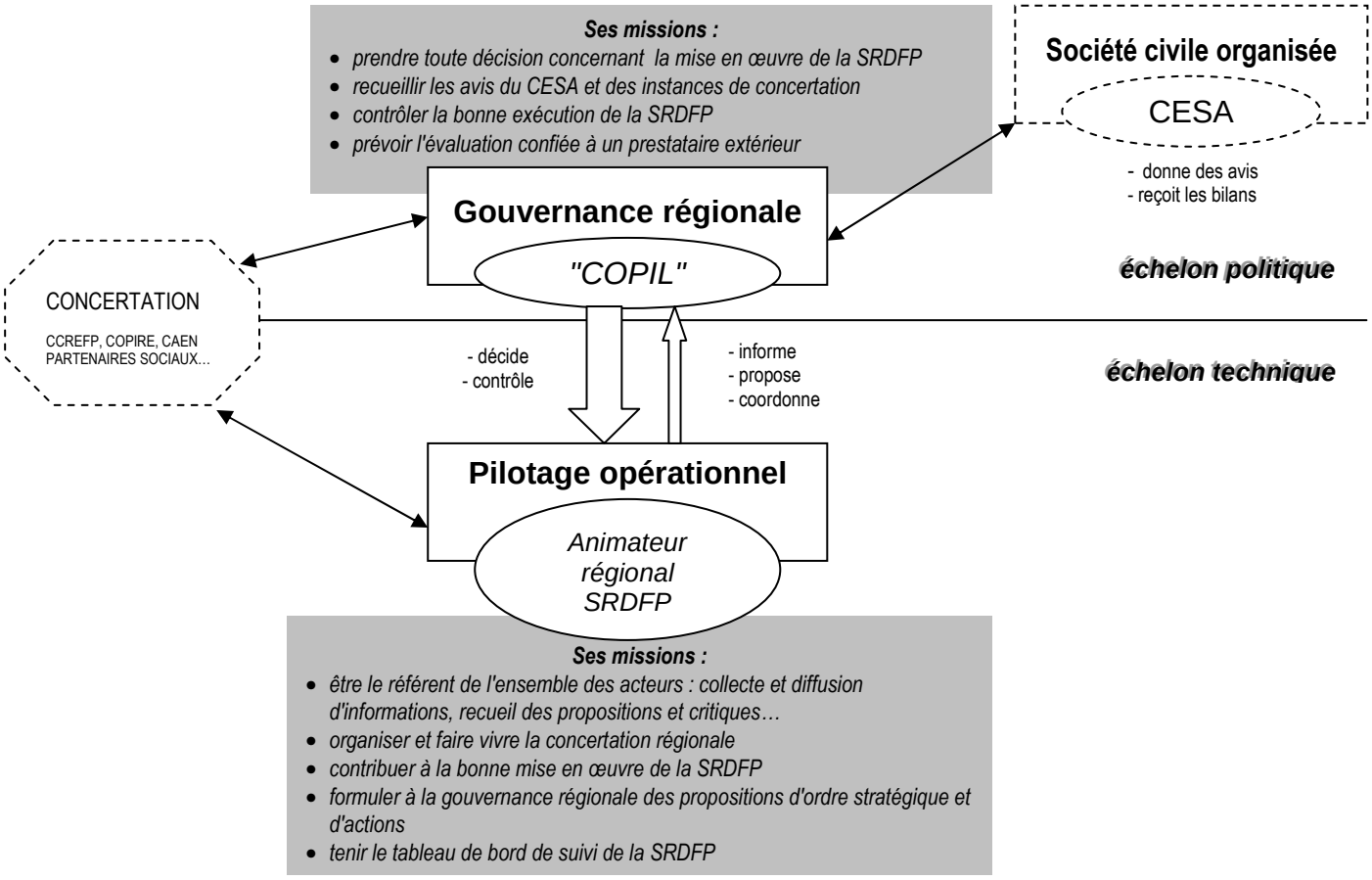

2.2. Pour une véritable instance de coordination des politiques publiques Etat/Région

Constat : Il apparaît que le CCREFP, instance de coordination des politiques publiques créée par la loi, n'assure pas l'ensemble des missions qui lui ont été imparties, notamment dans le domaine de la coordination des actions de l'Etat et de la Région.

Préconisations du CESA

- > ***Au-delà de l'utilité d'avoir un relais bien identifié par tous les acteurs en la personne de l'animateur régional de la SRDFPA, le CESA insiste sur la nécessité d'avoir un lieu de formalisation de l'ensemble des actions qui sont à mener en cohérence ou en commun par l'Etat (notamment le Service public de l'emploi régional[26]) et la Région.***
- > ***Cette coordination renforcée pourra se réaliser dans le cadre du CCREFP[27] ou d'une nouvelle instance en lien avec le COPIL.***

3. Une évaluation à affirmer

3.1. Renforcer l'évaluation qualitative de la formation

Constat : Le premier niveau d'évaluation de l'efficacité de la politique de formation se situe au niveau des actions de formation[28]. Pour l'instant, l'évaluation se limite trop souvent au suivi des sorties à 6 mois.

[26] SPER : Pôle emploi, AFPA, DRTEFP, APEC, Union régionale des missions locales…

[27] Cf. préconisation 1.1 de cette partie III par laquelle le CESA demande à ce que les structures créées institutionnellement, dont le CCREFP, puissent assurer efficacement leurs missions.

[28] Stages de formation professionnelle, cursus de formation en alternance, cursus amenant aux qualifications professionnelles ou aux diplômes du sanitaire et du social…

Préconisations du CESA

> ***Le CESA encourage le Conseil régional à élaborer des outils en commun avec les organismes de formation afin de mieux positionner les stagiaires à l'entrée et à la sortie des formations. En plus du premier bilan à réaliser directement à la fin de la formation afin d'évaluer les acquis des apprenants, il serait pertinent d'en envisager un autre quelques mois plus tard afin de mesurer l'efficacité des contenus de formation au regard des exigences du monde du travail.***

> ***Le CESA rappelle son intérêt pour une approche plus qualitative que la seule mesure de l'insertion professionnelle. Une évaluation plus fine des acquis est un préalable à la mise en place de parcours de formation individualisés et plus motivants, en particulier pour les personnes de bas niveau de qualification. Le livret de compétences proposé plus avant faciliterait également cet exercice.***

> ***Le CESA apprécie la prise en compte des publics les plus en difficultés dans la politique régionale de la formation comme en témoignent plusieurs fiches-actions et l'analyse plus qualitative des profils des apprenants (cf. publics spécifiques). Dans le cadre de l'évaluation qui sera conduite, il sera particulièrement attentif aux avancées dont ils bénéficieront.***

3.2. Produire un bilan de la SRDFPA pour préparer l'élaboration du PRDFP

Constat : Aucun bilan du Schéma régional de l'éducation et de la formation (2004-2009) n'est parvenu au CESA dans le cadre de la préparation de la stratégie régionale. Or, il aurait été utile d'en disposer bien en amont afin d'éclairer la définition de la stratégie à venir.

Préconisations du CESA

> ***Regrettant le manque d'évaluation pratiquée dans le cadre du SREF, le CESA souhaite que le bilan de la SRDFPA soit assuré de manière itérative, dès son démarrage. Par conséquent, le document devrait inclure des indicateurs de suivi et organiser dès son lancement les modalités de son évaluation car la période considérée est particulièrement courte. Un prestataire extérieur doit être systématiquement sollicité pour cette évaluation.***

> ***Le CESA demande à connaître annuellement les résultats de différentes politiques de formation professionnelle de la Région afin de mieux en suivre les évolutions. Les éléments procurés dans le cadre de l'examen du budget ne lui permettent pas toujours d'appréhender le fond des actions qui sont mises en œuvre.***

Conclusion

Prenant acte de la large démarche de consultation organisée par la Région et de sa traduction en un projet de Stratégie régionale de développement de la formation professionnelle qui reste complexe et trop peu opérationnel, le CESA a souhaité se focaliser sur les idées-forces qu'il estime prioritaires.

L'objectif général des préconisations des socioprofessionnels est que soit assurée, pour tous les publics et en tout point du territoire régional, une égalité d'accès à :

- une information fiable, à même d'éclairer leurs choix,
- un service d'accompagnement de qualité pour guider leurs démarches d'orientation et de réorientation,
- une offre de formations qui permette, à tout moment de leur vie professionnelle et notamment en cas de ruptures de parcours, d'élever leur niveau de qualification, en lien avec les besoins évolutifs de l'économie.

Pour ce faire, la question de la gouvernance du système dans son ensemble (information, accompagnement, formation et insertion professionnelle) reste prégnante et c'est là que devrait se jouer la valeur ajoutée de la Stratégie régionale.

Si le niveau régional constitue l'échelon stratégique pertinent pour définir une politique de formation professionnelle adaptée aux besoins de l'Alsace et de ses habitants, il doit nécessairement s'alimenter des réalités des bassins de vie et d'emploi. Aussi, renforcer l'efficacité de la concertation avec tous les partenaires et promouvoir le « faire ensemble » constituent les principaux leviers d'action de l'institution régionale.

Plus spécifiquement dans son cœur de compétences, la Région devra poursuivre le développement de la qualité de son offre de formations professionnelles et de tous les dispositifs d'accompagnement et d'aide à l'insertion[29]. Elle aura le souci de se rapprocher du terrain pour analyser les difficultés, identifier les marges de progrès et mieux évaluer les résultats de ses politiques.

Dans un contexte incertain du point de vue économique comme législatif, le CESA souhaite réaffirmer sa conviction que la Région a pour mission de mettre en cohérence et de coordonner les démarches des nombreux acteurs économiques et sociaux qui participent aux politiques de formation et d'emploi. Mais, auprès de ces acteurs comme des citoyens, la Région gagnerait à renforcer la lisibilité de ses choix politiques et de leurs modalités d'application sur le terrain.

[29] Orientation, bilans, VAE, information sur les métiers…

Glossaire des termes techniques

A

AFPA :	Association nationale pour la Formation Professionnelle desAdultes
AIO :	Accueil, information et orientation
APP :	Atelier de Pédagogie Personnalisée

B

BEP :	Brevet d'études professionnelles
BTP :	Bâtiment et travaux publics
BTS :	Brevet de Technicien supérieur (bac +2)

C

CAEN :	Conseil académique de l'éducation nationale
CAP :	Certificat d'aptitude professionnelle
CCI :	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCREFP :	Comité de Coordination Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle
CFA :	Centre de Formation d'apprentis
COPIRE :	Commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi
COPIL :	Comité de pilotage de la Stratégie régionale (conseillers régionaux)
COT :	Contrats d'Objectifs Territoriaux
CPER :	Contrat de Projets Etat-Région (avant 2007, Contrat de Plan)
CQP :	Certificat de qualification professionnelle

D

DUT :	Diplôme Universitaire de Technologie (bac +2)

F

FONGECIF :	Fonds de gestion du congé individuel de formation

G

GPEC :	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

N

Niveau infra-V :	Sans qualification
Niveau V :	Diplômé d'un CAP, BEP ou CQP de branche
Niveau IV :	Diplômé d'un baccalauréat ou équivalent (DAEU, certifications professionnelles)
Niveau III :	Diplômé d'un BTS, DUT ou tout diplôme sanctionnant deux années d'études après le baccalauréat (BAC+2)
Niveau II :	Diplômé d'une licence, maîtrise, master…(BAC+3/+4)
Niveau I :	Diplômé d'un master, DEA, DESS ou doctorat (BAC+5 à BAC+8)

O

OPCA :	Organismes Paritaires Collecteurs Agréés
OPACIF	Organismes paritaires agréés pour la collecte des fonds du Congé individuel de Formation
OREF :	Observatoire régional Emploi-Formation
ORME :	Observatoire régional des mutations économiques

P

PETRA :	Prospective économique et territoriale en région Alsace
PRDFP :	Plan régional de développement de la formation professionnelle
PRIO :	Programme régional d'information et d'orientation

R

RNCP :	Répertoire national des certifications professionnelles

S

SRDFPA :	Stratégie régionale de développement des formations professionnelles en Alsace (2009-2011)
SREF :	Schéma régional de l'éducation et de la formation (2004-2009)

V

VAE :	Validation des acquis de l'expérience

Remerciements

Le Conseil économique et social d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux.

Guy Biegle	Animateur Emploi-Formation pour le Sud-Alsace, Conseil régional d'Alsace
Martine Calderoli-Lotz	Vice-présidente du Conseil régional d'Alsace, présidente de la commission Formation
Marie-Christine Calleja	Directrice de la formation, Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Alsace
Jean-Louis Chauvineau	Délégué académique aux enseignements techniques (DAET)
Michel Durrive	Association l'Atelier et son équipe
Isabelle Fieux	Cabinet ALGOE
David Figuier	Chargé de mission, Direction Education-Formation, Conseil régional d'Alsace
Thomas Fischer	Directeur régional de l'OPCALIA
Claude Flury	Chef de service, Direction Education-Formation, Conseil régional d'Alsace
Claude Gassmann	Chambre de Métiers d'Alsace
Mireille Hahnschutz	Chargée de mission, Observatoire emplois et compétences, CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin
Cathy Laurent	Directrice-adjointe de l'Education et de la Formation, Conseil régional d'Alsace
Marie-Odile Lenhardt	Directrice du FONGECIF-Alsace et son équipe
Olivier Letzelter	Chargé de mission, Direction Education-Formation, Conseil régional d'Alsace
René Malatrait	Directeur régional de l'AGEFOS-PME
Emmanuel Percq	Responsable académique de la Mission Générale d'Insertion de l'Education nationale
Véronique Piedanna	Chef de service, Direction Education-Formation, Conseil régional d'Alsace
Anne-Françoise Picard	Directrice de l'UFCV et sa coordinatrice formation Mme Chabirand
Sylvie Schrenck	Directrice-adjointe du Relais emploi de Strasbourg
Jean-Marc Simonin	Responsable de l'Observatoire régional Emploi-Formation Alsace
Steven Thénault	Directeur de l'Education et de la Formation, Conseil régional d'Alsace

Contact

Conseil économique et social d’Alsace – Tél.: 03 88 15 68 00 – cesa@region-alsace.eu